

Le 9 décembre 2014

À une session extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE QUATORZE**, à l'endroit habituel des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Mme Janet Cooper, ainsi que messieurs Pierre Martineau, George C. Atkin, Dany Brodeur et Christian Laporte.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19h15.

Les membres du conseil attestent avoir reçu l'avis de convocation mentionné à l'article 156 du *Code municipal*, au moins deux jours avant la tenue de la présente assemblée.

Madame la Mairesse rappelle aux membres du conseil et aux citoyens présents que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du *Code Municipal*.

14-12-993

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

14-12-994

3. Règlement no 372-2014 abrogeant les règlements no 64-1987, 70-1987, 80-1988 et 94-1989 - Adoption

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Martineau a donné un avis de motion lors de la séance du 5 novembre dernier à l'effet que le conseil présenterait lors d'une prochaine séance le règlement no 372-2014 pour adoption;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'abroger les règlements 64-1987, 70-1987, 80-1988 et 94-1989;

*Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu*

QUE le conseil adopte le règlement no 372-2014 abrogeant les règlements no 64-1987, 70-1987, 80-1988 et 94-1989.

QUE la secrétaire-trésorière procède à la lecture du règlement car les membres du conseil n'ont pas reçu copie dudit règlement au plus tard deux jours avant la séance.

ADOPTÉE

14-12-995

4. Amendement à la résolution no 14-12-982

ATTENDU QUE le conseil fixait la date de l'assemblée publique de consultation suite à l'adoption du premier projet du règlement de construction no 369-2014 au 9 décembre 2014 à 19h;

ATTENDU QU'un avis public doit être publié au moins 7 jours avant ladite consultation et que le délai n'était pas respecté, il y a lieu d'amender la résolution pour refixer la date;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu***

QUE le conseil amende la résolution 14-12-982 afin de modifier la date de l'assemblée publique de consultation, pour la fixer au 14 janvier 2015 à 19h.

ADOPTÉE

14-12-996

5. Embauche du surveillant pour la patinoire au parc Thayer

ATTENDU QUE l'entretien de la patinoire du parc Thayer sera assuré par le service de la Voirie et des Infrastructures de la Municipalité en dehors des heures d'ouverture de la patinoire;

ATTENDU QUE le Conseil est favorable à engager un(e) responsable pour la surveillance de la patinoire et son entretien pendant les heures d'ouverture et ce, sur une base d'une vingtaine d'heures par semaine lorsque les conditions météorologiques favorisent la pratique du patinage;

ATTENDU QUE la Municipalité est disposée à offrir une rémunération horaire de 12,50\$ pour cette responsabilité;

ATTENDU QUE la mairesse et la directrice générale ont rencontré des candidats au courant de la semaine suite à un appel de candidatures, et que le choix s'est arrêté sur M. John Langevin;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le Conseil embauche M. John Langevin à titre de surveillant et pour l'entretien (lors des heures d'ouverture) de la patinoire au parc Thayer pour la saison 2014-2015, à raison de 12,50 \$ de l'heure,

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70130 141.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

14-12-997

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 19h21.

Respectueusement soumis,

***Francine Caron-Markwell
Mairesse***

***Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-trésorière***